



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09.62.60.16.92

Courriel : ae2d.29@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Monsieur Cuillandre
Président de Brest Métropole Océane
et représentant de Bmo au C.A. de la SPL "Eau du Ponant"
24 rue Coat ar Guéven
BP 92242
29 222 Brest Cedex 2

Brest, le 14 janvier 2011

Objet : candidature au rôle de "censeur" de la SPL "Eau du Ponant"

Monsieur le président,

Notre association a fait connaître publiquement, comme au sein de la CCSPL, sa préférence pour un mode de gestion de type régie à autonomie financière, pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement, à compter du 1^{er} avril 2012.

Cependant, nous avons pris acte des décisions en conseil de communauté qui approuvent le 22 octobre 2010, la création de la SPL "Eau du Ponant", et le 10 décembre 2010, le choix de confier la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif à cette SPL, par contrat de concession.

Par lettre du 25 novembre 2010, nous vous adressons des questions au sujet de cette SPL et plus particulièrement des "censeurs". Nous vous informons alors que nous envisageons une demande de participation.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur de vous formuler la demande de notre association pour faire partie des "censeurs" de la SPL "Eau du Ponant" au titre de la poursuite de notre participation à un "contrôle citoyen" et à une "écovigilance".

Nous nous permettons également de réitérer nos questions quant aux modalités, en l'absence de réponse sur ce sujet. En effet, nous sollicitons des précisions quant au nombre de censeurs et quant aux critères de leur sélection. Nous nous demandons si, à défaut de pouvoir retenir tous les volontaires, il ne serait pas possible de procéder à un tirage au sort des "candidats" pour les différents collèges.

Nos interrogations portent également sur le nombre de réunions du conseil d'administration par an, le nombre des réunions préparatoires annuelles, les principes d'accès aux documents, les horaires de réunions, la possibilité de suppléance pour un fonctionnement en binôme, l'instauration d'une aide et/ou d'une compensation financière....

La tenue du premier conseil d'administration ce 18 janvier nous semble rendre pressant ce sujet de la participation citoyenne et/ou associative, sachant qu'il relève, pour partie, de la concrétisation d'intentions de transparence prononcées en conseil. Dans l'hypothèse où les termes de ce "contrôle citoyen" ne seraient pas d'ores et déjà arrêtés, nous avons l'honneur de vous proposer notre contribution dans un groupe de travail sur ce thème ; travail qui participerait à une entrée en matière des "censeurs", le cas échéant.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le président, nos meilleures salutations et nos meilleurs vœux.

Le Conseil Collégial d'AE2D

Copie : Monsieur Thierry Fayret, président de la C.C.S.P.L. et représentant de Bmo au C.A. de la SPL "Eau du Ponant"